

Annexes 1

Profil de compétences

- 1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes**
 - A. Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre corps et psychisme au cours de la vie
 - B. Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
 - C. Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - D. Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement
 - E. Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
- 2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes**
 - A. Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
 - B. Evaluer les besoins des usagères ou des usagers, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
 - C. Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle
 - D. Favoriser le développement des ressources psychomotrices des usagères ou des usagers
 - E. Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de communication de sa propre organisation psychomotrice.
- 3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles**
 - A. Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
 - B. Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
 - C. Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
 - D. Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations
- 4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers**
 - A. Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
 - B. Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles
 - C. Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- A. Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
- B. Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- C. Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

- A. Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques
- B. Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés
- C. Représenter la psychomotricité en tant que spécialiste dans des projets institutionnels, scientifiques ou sociaux

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

- A. Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- B. Sensibiliser, conseiller les usager·ère·s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge
- C. Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits